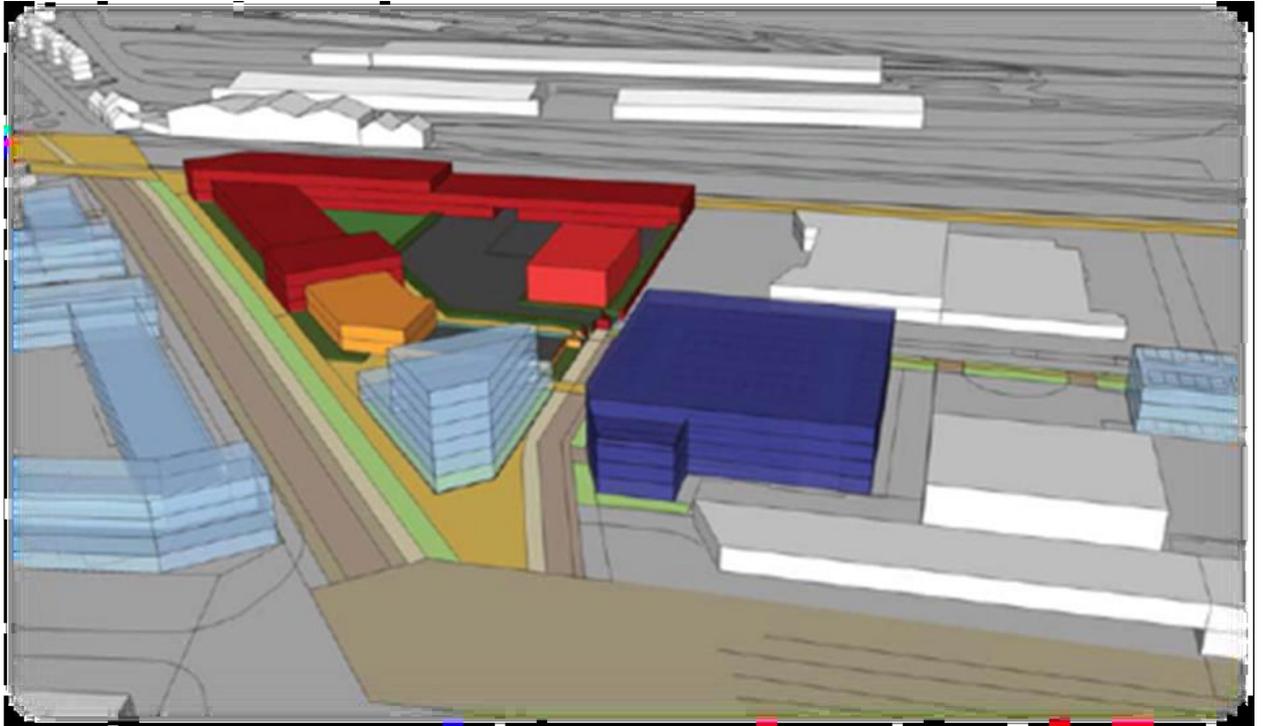


DEPARTEMENT DU NORD
Commune de VALENCIENNES



ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la

**DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER DE 5 LOTS EN VUE DE
CONSTRUIRE LES HÔTELS DE POLICE NATIONALE ET
MUNICIPALE, UN STAND DE TIR ET UN PARKING OUVERT AU
PUBLIC SUR LA COMMUNE DE VALENCIENNES**

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Annie DEHEUL

Désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille

En date du 23 septembre 2022

Référence E 22000120 / 59

CONCLUSIONS
ET AVIS
DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

SOMMAIRE

<i>I Présentation du projet soumis à l'enquête publique.</i>	<i>P 4</i>
<i>II Organisation et déroulement de l'enquête.</i>	<i>P 6</i>
<i>III Conclusions partielles.</i>	<i>P 7</i>
<i>III.1 Conclusions partielles relatives à l'étude du dossier.</i>	
<i>III.2 Conclusions partielles relatives au mémoire en réponse de l'avis de l'Autorité environnementale.</i>	
<i>III.3 Conclusions partielles relatives à la consultation des Personnes Publiques Associées.</i>	
<i>III.4 Conclusions partielles relatives à la contribution du public.</i>	
<i>III.5 Conclusions partielles relatives au mémoire en réponse du porteur du projet et à l'avis du conseil municipal</i>	
<i>IV Conclusion générale.</i>	<i>P 9</i>
<i>V Avis de la Commissaire Enquêtrice.</i>	<i>P 9</i>

I *Présentation du projet soumis à l'enquête publique.*

L'opération soumise à l'enquête publique porte sur la demande d'aménager 5 lots, 4 lots pour la construction des hôtels de Police nationale et municipale à VALENCIENNES, d'un centre de supervision urbain et d'un stand de tir. L'opération porte également sur la création d'un parking ouvert au public. Un 5^{ème} lot serait réservé aux futurs espaces publics.

Objectif du projet.

La ville de Valenciennes et l'Etat ont décidé la construction d'un Hôtel des Polices dédié à regrouper, sur l'ancienne friche dépolluée de Forgeval, les services de police nationale, municipale et un Centre de Supervision Urbain (CSU) à vocation intercommunal.

Ce bâtiment est destiné à regrouper les services de la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de Valenciennes, les éléments de la police aux frontières, une brigade motocycliste, le service départemental de renseignement territorial, un stand de tir de 25m avec 6 pas de tir, le centre de supervision urbain et un parking. Il a pour objectif de renforcer la complémentarité entre les effectifs de police nationale et municipale et de produire un effet de levier en termes de sécurité publique.

Ces nouveaux locaux permettront de reloger les différents services dans des structures plus adaptées que les anciennes et permettront une meilleure communication et efficacité entre l'ensemble des services. Le projet vise à améliorer les conditions de travail des policiers et la sécurité des valenciennois.

Description succincte du projet.

Le projet consiste en :

- La construction des hôtels de police nationale et municipale de Valenciennes,
- L'accueil de 460 fonctionnaires de police nationale et 90 fonctionnaires de police municipale.

Les caractéristiques du projet :

- La surface de plancher de l'hôtel de police nationale est de 9860 m², comprenant un stand de tir de 25 m, soit 6 pas de tir,
- La surface de plancher de l'hôtel de police municipale est de 975 m²,
- Un parking silo de 340 places pour une surface de plancher de 10100 m²,
- Un bâtiment de bureaux donnant sur le rond-point,
- Le rassemblement de la police nationale et municipale en un lieu unique,
- Le centre de tir et le centre de supervision urbain seront intégrés au projet,
- Un pylône radio dédié sur l'emprise PN.

Concernant le stationnement : une cour de service pour la police nationale de 75 véhicules et 20 motos et pour la police municipale de 15 véhicules et 6 motos.

Localisation du projet.

Le site du futur hôtel des polices se situe au nord du centre-ville de Valenciennes, à l'angle de l'avenue Macarez et du boulevard des Alliés, entre ce dernier et le bras de

décharge du vieil Escaut dans une zone urbanisée, entourée par deux corridors fluviaux à l'Est et à l'Ouest. Il est implanté sur l'ancienne fonderie, Forgeval, d'une superficie totale de 15 630 m². Cette ancienne friche industrielle a été dépolluée de 2006 à 2009. Aujourd'hui le terrain est une prairie sauvage.

Les enjeux du projet.

Le projet de construction des futurs hôtels de police se veut au profil environnemental passif associé à une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) très performante et devra donc respecter un ensemble de mesures permettant des objectifs élevés (énergie, déchets...).

Les enjeux liés à l'aménagement de ce site sont de respecter :

- Les milieux naturels d'où les mesures prises pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs, liés aux phases de travaux et d'exploitation, tels que les alignements d'arbres, une gestion des espaces verts ; les périodes d'intervention seront également adaptées pour préserver la faune et la flore.
- L'intégration paysagère dans la mesure où les parcelles se trouvent dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Le demandeur.

L'Autorité Organisatrice est le Préfet du Nord. Le projet est porté par le maître d'ouvrage de la ville de VALENCIENNES.

Le dossier a été réalisé par le bureau d'études Valétudes à Valenciennes avec le concours du bureau Rainette de Jenlain et Gexpeo le géomètre de Valenciennes.

Objet de la procédure.

Du point de vue règlementaire, ce projet de construction des hôtels de police est soumis à l'évaluation environnementale suite à la décision du 19 novembre 2021 du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) ; l'objectif étant de réaliser une analyse scientifique et technique des effets positifs et négatifs du projet sur l'environnement, c'est l'étude d'impact.

L'étude a permis de démontrer, d'une part, l'absence d'incidences du projet sur les zones Natura 2000 à proximité, et d'autre part, de caractériser l'ensemble des terrains comme non-humides.

L'étude d'impact apporte une analyse très documentée de l'état initial, la construction sur une friche est cohérente avec l'économie des sols agricoles, elle décrit de façon détaillée chaque thème : milieu physique, naturel, humain, environnement paysager et patrimonial, elle traite aussi des risques majeurs, de la santé publique et des déplacements.

Les mesures prises pour Eviter, Réduire et Compenser : ERC ont permis de déterminer des périodes de travaux adaptées afin que l'impact résiduel de destruction d'individus soit très faible à négligeable. La suppression de la prairie sauvage sera reconstituée sur le site de la station d'épuration située à 500 m et des arbres seront replantés le long de la rue de la Longue Chasse.

Un soin particulier sera apporté pour une bonne intégration paysagère.

Les mesures de compensations prises au cours de la phase de travaux et en phase d'exploitation conduisent des effets sur la faune et la flore très faibles à négligeables.

II Organisation et déroulement de l'enquête.

Par décision n° E22000120/59 du 23 septembre 2022, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Madame Annie DEHEUL, en qualité de commissaire enquêtrice pour réaliser cette enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 07 novembre 2022 au mardi 06 décembre 2022 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2022 a précisé les lieux et dates de consultation du dossier, les lieux de dépôts des observations ou propositions du public et les dates des 4 permanences, en mairie de VALENCIENNES, de la commissaire enquêtrice.

La publicité a été effectuée selon la procédure prévue et conformément à l'arrêté préfectoral. La parution d'annonces légales, 15 jours avant le début de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans les deux journaux locaux (Voix du Nord et Nord Eclair) a été effectuée par la DDTM. L'affichage a été réalisé au siège de l'enquête à la mairie de Valenciennes et sur le site. Pour respecter la nouvelle réglementation sur la dématérialisation de l'enquête publique, la DDTM a permis, dans ses locaux à Valenciennes, la consultation du dossier sur un poste informatique. Le dossier était également consultable sur les sites internet de la préfecture et de la mairie de Valenciennes.

Une adresse électronique a été créée afin que le public puisse déposer ses observations et/ou propositions. Le public pouvait également s'exprimer sur le registre mis à sa disposition en mairie de Valenciennes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant les heures de permanence de la commissaire enquêtrice ou par correspondance au siège de l'enquête.

Toutes les dispositions réglementaires ont donc été respectées.

Les conditions dans lesquelles l'enquête s'est déroulée ont été bonnes. Les permanences ont toutes été assurées dans la salle de citoyenneté à la mairie de Valenciennes, accessible aux PMR. La commissaire enquêtrice a été très bien accueillie et tout a été mis en œuvre pour une bonne réception du public en respectant les règles de confidentialité.

La commissaire enquêtrice constate une seule contribution du public alors que tous les moyens aussi bien les moyens informatiques de consultation du dossier que les moyens d'expression mis à la disposition du public durant 30 jours permettaient à quiconque de s'informer et de formuler ses observations.

III Conclusions partielles.

III.1 Conclusions partielles relatives à l'étude du dossier.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte les éléments nécessaires prévus par la réglementation. Le dossier est dense mais clair, bien structuré et facilement accessible à la lecture et à la compréhension du public.

Il est composé d'une note de présentation, de l'étude d'impact, et de ses annexes (Décision cas par cas CGDD, programme environnemental du projet, l'étude Faune-Flore, l'arrêté préfectoral de dépollution, PV de récolement et rapport d'inspection des travaux dépollution du site Forgeval, exemption de l'archéologie préventive) Il comporte également les avis des PPA notamment l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse du porteur du projet. Il est aussi composé de documents graphiques permettant d'avoir une vue précise du site ainsi qu'une idée des aménagements prévus dans le projet.

Le résumé non technique est limpide ; le chapitre sur l'état initial détaille les facteurs susceptibles d'être affectés, il apparaît que les impacts négatifs en particulier en phase d'exploitation sont très faibles à négligeables sur les milieux naturels et que le projet n'aura pas d'incidence sur le cours d'eau. Une attention particulière est apportée à une bonne intégration paysagère parce que les parcelles se trouvent dans le périmètre de protection des Monuments Historiques et dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Valenciennes. Les mesures ERC conduisent à un impact très faible à négligeable sur le milieu naturel et même positif pour ce qui concerne les activités tertiaires et services publics.

La localisation du site est conforme à la loi sur l'artificialisation des sols puisqu'il s'agit de construire sur une friche, il n'y a donc pas de consommation de terres agricoles. Le site est situé à l'angle du boulevard des Alliés et la rue de la Longue Chasse, il débouche sur le rond-point boulevard des Alliés et avenue Macarez, ce qui en facilitera l'accès.

III.2 Conclusions partielles relatives au mémoire en réponse de l'avis de l'Autorité Environnementale.

L'Autorité Environnementale a évalué la prise en compte de l'environnement et a relevé certains manques. Elle a émis, en date du 30 septembre 2022, des recommandations auxquelles un mémoire en réponse a été élaboré par le porteur du projet le 19 octobre 2022.

Ce mémoire en réponse est notamment composé d'un tableau des réponses apportées :

- sur la qualité de l'impact en mentionnant que cette étude sera actualisée au fur et à mesure de l'élaboration du projet,
- sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Les réponses apportées par le porteur du projet sont, d'une manière générale, satisfaisantes et très détaillées principalement concernant les recommandations sur les milieux naturels. A ce sujet, une expertise écologique a été réalisée sur site, le 04 octobre 2022, qui valide les mesures compensatoires proposées dont le document est annexé au mémoire en réponse. Les thèmes tels que le bruit et les déplacements seront complétés lors de l'avancée de la

conception du projet. Concernant l'intégration paysagère, le projet sera soumis à l'avis de l'Architecture des Bâtiments de France et le visuel sera actualisé au fur et à mesure.

III.3 Conclusions partielles relatives à la consultation des Personnes Publiques Associées.

Les Personnes Publiques Associées consultées ont toutes répondu favorablement avec quelques recommandations techniques pour la direction du cycle de l'Eau, ENEDIS et le SDIS.

Le projet est compatible aux recommandations du SDAGE Artois Picardie, du SAGE de l'Escaut, du SCoT du Valenciennois et s'intègre dans une zone UK du PLUi (zone à caractère artisanal et tertiaire, d'habitations et d'équipements publics).

III.4 Conclusions partielles relatives à la contribution du public.

Malgré la publicité (les avis dans les journaux de la Voix du Nord et Nord Eclair pour rappeler l'enquête publique, les sites internet de la mairie de Valenciennes et de la préfecture) le public s'est peu manifesté, est-ce un manque d'intérêt ou pure approbation ?

Sur l'adresse électronique, aucune observation n'a été déposée. De même aucun courrier n'a été écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice. Nous pouvons en conclure que si l'expression par voie électronique offre une possibilité plus large au public de pouvoir s'exprimer sans avoir à se déplacer, ce projet d'aménager des parcelles de terrain en vue de la construction des hôtels de police nationale et municipale a généré très peu d'intérêt de la part du public.

Sur le registre papier mis à la disposition du public à Valenciennes, une seule personne a déposé, lors de la dernière permanence, ses observations et propositions. La personne est défavorable au projet au nom de la biodiversité. Elle ne s'exprime pas sur les mesures de compensation envisagées. Elle propose une réhabilitation pure et simple des hôtels de police existants.

III.5 Conclusions partielles relatives au mémoire en réponse du porteur du projet et avis du conseil municipal.

Le porteur du projet a répondu au procès-verbal de synthèse de la commissaire enquêtrice dans les délais prescrits de façon satisfaisante, sous la forme d'un mémoire en réponse (annexe 6 du rapport). Le porteur de projet a fourni des réponses satisfaisantes aux questions de la CE et à l'observation enregistrée sur le registre.

Le conseil municipal, le 29 novembre 2022, a délibéré favorablement, à l'unanimité et sans observation sur le projet d'aménagement ainsi que sur l'étude d'impact (annexe 5 du rapport).

IV Conclusion générale.

Le projet de construction d'un nouveau commissariat est un projet qui dure depuis plus de 20 ans. Actuellement la police nationale est située avenue des dentelières et la police municipale rue des Chartreux, leurs bâtiments sont particulièrement vétustes.

La construction des hôtels de police nationale et municipale :

- Permettrait de réunir ces différents services dans des locaux récents, bien plus adaptés et améliorerait les conditions de travail ;
- La communication entre les services en serait facilitée, et donc une plus grande efficacité ;
- La création du stand de tir permettra aux policiers de s'entraîner sur place, donc de ne plus avoir à se déplacer à Maubeuge ;
- Le centre de supervision urbain profitera à ces deux services ;
- La localisation du site à l'angle d'avenues importantes en facilitera l'accès ;
- La création du parking silo destiné au public permettra un stationnement aisé.

Le choix du site est adapté au projet, il n'est pas situé dans une zone humide, il n'y a pas d'incidences sur les zones Natura 2000 ; la construction sur ce site permet l'occupation d'un espace vacant non agricole appartenant à Valenciennes Métropole.

Il se situe dans un secteur mixte (caractères artisanal, tertiaire, habitations et équipements publics) qui n'en sera que plus dynamisé.

Ce choix est en concordance avec les recommandations du SCoT. La DREAL est favorable à cette implantation à la condition de ne pas créer de sous-sol, ce qui n'est pas prévu par le maître d'œuvre.

Ce site est idéalement situé en considérant les accès routiers nombreux et de taille importante. Ils faciliteront les déplacements professionnels de policiers sans perturber grandement la circulation existante par la dimension des voies.

Le parking représente un élément de confort pour la population qui se rendra dans les hôtels de police. De plus il existe déjà plusieurs routes cyclables qui desservent ce site qui est également très accessible par les réseaux de transport urbain.

Ce projet est soumis à l'étude d'impact, pour faire suite à la demande du CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) cette étude a été établie conformément à l'article R122-5 du code de l'environnement. L'Autorité Environnementale a émis des recommandations auxquelles le porteur du projet a répondu de façon claire et détaillée.

Le projet a été favorablement accueilli par les élus locaux, les Personnes Publiques Associées ont également toutes répondu favorablement, une seule personne du public est défavorable au projet au nom de la biodiversité et propose une rénovation des anciens hôtels de police.

V Avis de la Commissaire enquêtrice.

Après avoir examiné le dossier, visité le site, discuté du projet avec le bureau d'études et le maître d'ouvrage, constaté que le public avait été correctement informé du projet, et

qu'il pouvait consulter le dossier sur le site internet de la préfecture et de la mairie, vérifié les conditions de déroulement de la procédure, tenu les 4 permanences de l'enquête publique en mairie de Valenciennes, constaté que le registre est resté à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, constaté qu'aucune observation n'a été déposée sur l'adresse mail, pris connaissance et analysé la seule observation consignée dans le registre, adressé un procès-verbal de synthèse auquel le porteur du projet a répondu dans les délais et vérifié que l'arrêté préfectoral était en tous points respecté ; la commissaire enquêtrice constate que :

- L'enquête publique a duré 30 jours consécutifs, elle s'est déroulée du 07 novembre 2022 au 06 décembre 2022 sans difficulté conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral ;
- Que les obligations légales d'information ont été bien respectées ;
- Que les permanences de la commissaire enquêtrice se sont déroulées dans un climat serein, bien organisées par le service administratif de la Mairie de Valenciennes et qu'il n'est relevé aucun incident qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête ;
- Que le projet d'aménager 5 lots en vue de la construction des hôtels de police nationale et municipale répond aux objectifs de l'Etat et de la ville de Valenciennes ;
- Que les bâtiments actuels de la police nationale et municipale sont particulièrement vétustes et ont besoin d'être remplacés ;
- Que le projet respecte les enjeux environnementaux (respect des milieux naturels et intégration paysagère) ;
- Que la construction des hôtels de police se veut de Haute Qualité Environnementale ;
- Qu'un dispositif de géothermie en circuit fermé est à l'étude ;
- Qu'il est prévu une utilisation de matériaux perméables favorisant la pénétration en terre des eaux de pluie. Aucune infiltration d'eaux pluviales récupérées ou usées n'est envisagée. Elles seront utilisées après traitement ou écoulées dans le réseau urbain.
- Que le choix du site par l'occupation d'une friche n'entraîne aucune consommation agricole ;
- Que la localisation du site est appropriée aux déplacements ;
- Que la création d'un parking silo se veut plus économique et plus écologique avec une empreinte au sol réduite ;
- Que les impacts sur le milieu naturel sont très faibles à négligeables une fois les mesures compensatoires prises ;

- Que l'entretien du site de compensation s'effectuera avec le suivi d'un écologue ;
- Que la reconversion du site apporte des effets positifs sur les activités tertiaires et services publics ;
- Qu'il est à noter un seul avis défavorable de la part du public. Concernant la réhabilitation des hôtels de police actuels, le porteur de projet considère qu'elle n'est pas envisageable du fait notamment d'un manque de place pour accueillir le personnel. Par rapport au problème soulevé au sujet de la biodiversité, j'estime que l'aménagement de la zone libre de la station d'épuration compensera la disparition de la friche ;
- Qu'il n'y a pas d'opposition de la part des PPA et du conseil municipal ;
- Que le projet présente un réel intérêt général.

Pour les motifs développés et énoncés ci-dessus concernant le dossier soumis à enquête publique, j'émet :

UN AVIS FAVORABLE

Sans réserve et sans recommandation

A la délivrance du permis d'aménager de 5 lots en vue de construire les hôtels de police nationale et municipale, un stand de tir et un parking ouvert au public sur la commune de Valenciennes (Nord)

Fait à Roost-Warendin, le 14 décembre 2022

La commissaire enquêtrice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Deheul', written over a horizontal line.

Annie DEHEUL